



GESTION DES DÉCHETS EN VENDÉE GRAND LITTORAL

# PROPRIÉTAIRES DE LOCATIONS SAISONNIÈRES 2024

## Quelles solutions proposées à vos locataires ?



### ORDURES MÉNAGÈRES

- > **Bac noir de collecte**
- > **Point d'Apport Volontaire, accès avec :**
  - » votre Pass' Vendée Grand Littoral
  - » un système de QR code payant à utiliser avec un smartphone

### EMBALLAGES

- > **Bac jaune de collecte**
- > **Point d'Apport Volontaire** en accès libre

### VERRES, PAPIERS, TEXTILES

- > **Point d'Apport Volontaire** en accès libre

### DÉCHETS ORGANIQUES

- > **Composteur individuel**

# ORDURES MÉNAGÈRES



DANS  
DES SACS  
FERMÉS

## Choix 1

### Mettre à disposition un Bac noir de collecte



#### > Obtenir un bac :

- » connectez-vous sur votre compte personnel sur [www.vendeegrandlittoral.webusager.fr](http://www.vendeegrandlittoral.webusager.fr)
- » compléter le formulaire « Demande d'équipement ».

#### Pensez à fournir à vos locataires un calendrier de collecte des déchets.

- » disponible en version papier dans chaque mairie du territoire et au Centre Technique Communautaire Vendée Grand Littoral
- » ou à télécharger sur [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

## Choix 2

### Mettre à disposition un Pass' pour accéder au Point d'Apport Volontaire



Le Pass' Vendée Grand Littoral permet d'accéder à l'ensemble des colonnes « Ordures Ménagères » du territoire.

*L'abonnement annuel au service de gestion des déchets inclut 9 ouvertures de colonnes « ordures ménagères ». Chaque ouverture supplémentaire (à partir de la 10<sup>ème</sup> ouverture) sera automatiquement facturée 1 €.*



#### > Obtenir un Pass'

- » connectez-vous sur votre compte personnel sur [www.vendeegrandlittoral.webusager.fr](http://www.vendeegrandlittoral.webusager.fr)
- » compléter le formulaire « Demande d'équipement ».
- » envoi du Pass' par courrier postal ou remis lors d'un rendez-vous. Le Pass' est nominatif, **il est possible de vous attribuer autant de Pass' que de personnes majeures dans le foyer.**

#### > Localiser les Points d'Apports Volontaires, rendez-vous sur : [www.vendeegrandlittoral.fr/points-dapport-volontaire](http://www.vendeegrandlittoral.fr/points-dapport-volontaire)

## CONSIGNES POUR LES COLONNES



> Ne déposer qu'un seul sac par dépôt.

> Le volume maximum accepté est de 50 litres.

Au-delà de ce volume, le mécanisme d'ouverture de la colonne peut se bloquer.

## Choix 3

# Informer pour accéder à un Point d'Apport Volontaire équipé d'un système de QR code



> 11 colonnes du territoire, dotées d'un système de QR code payant à utiliser avec un smartphone, permettent de déposer les sacs à ordures ménagères.

2 € à régler par carte bancaire



### TALMONT-SAINT-HILAIRE

- 1 Aire de camping-car Château Guibert - Avenue de la Plage
- 2 Porte de l'Océan - Résidence de l'Archipel
- 3 Place Centrale - Rue des Vacances

### JARD-SUR-MER

- 4 Aire de camping-car - Rue des Goffineaux
- 5 Parking du Super U - Rue de la Perpoise

### SAINT-VINCENT-SUR-JARD

- 6 Aire de camping-car - Chemin des Roulettes

### LONGEVILLE-SUR-MER

- 7 Aire de camping-car du Rocher - Route des Troglodytes
- 8 Rue du Général de Gaulle

### ANGLES

- 9 Route de Moricq

### LE BERNARD

- 10 Place de la Mairie - Rue Albert Deman

### AVRILLÉ

- 11 Place du cimetière - Rue des Menhirs

# EMBALLAGES

EMBALLAGES CARTONNÉS,  
MÉTALLIQUES OU PLASTIQUES  
SÉPARÉS ET EN VRAC

## Choix 1

### Mettre à disposition un Bac jaune de collecte

> Obtenir un bac :

- » connectez-vous sur votre compte personnel sur [www.vendeegrandlittoral.webusager.fr](http://www.vendeegrandlittoral.webusager.fr)
- » compléter le formulaire « Demande d'équipement ».



Pensez à fournir à vos locataires un calendrier de collecte des déchets.

- » disponible en version papier dans chaque mairie du territoire et au Centre Technique Communautaire Vendée Grand Littoral
- » ou à télécharger sur [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

## Choix 2

### Informez pour accéder au Point d'Apport Volontaire en accès libre

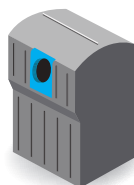
> Localiser les Points d'Apports Volontaires, rendez-vous sur :

[www.vendeegrandlittoral.fr/points-dapport-volontaire](http://www.vendeegrandlittoral.fr/points-dapport-volontaire)



## VERRES, PAPIERS, TEXTILES

### Informez pour accéder au Point d'Apport Volontaire en accès libre



> Localiser les Points d'Apports Volontaires pour les verres et les papiers, rendez-vous sur :

[www.vendeegrandlittoral.fr/points-dapport-volontaire](http://www.vendeegrandlittoral.fr/points-dapport-volontaire)

> Pour les bornes spécifiques « textiles » sur le territoire, trouvez la borne sur :

[www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport](http://www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport)

## DÉCHETS ORGANIQUES

### Mettez en place un composteur individuel



> Obtenir un composteur :

- » contactez le service de gestion des déchets (via la plateforme web usager [www.vendeegrandlittoral.webusager.fr](http://www.vendeegrandlittoral.webusager.fr) ou par téléphone).



Sur votre compte webusager → suivez vos ouvertures de colonnes et levées de bacs



[www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE  
SERVICE GESTION DES DÉCHETS

35, impasse du Luthier - ZI du Pâtis 1 - 85440 Talmont-Saint-Hilaire



Du lundi au vendredi de 9h à 12h au 02 51 207 207 (choix 1)



[dechets@vendeegrandlittoral.fr](mailto:dechets@vendeegrandlittoral.fr)